



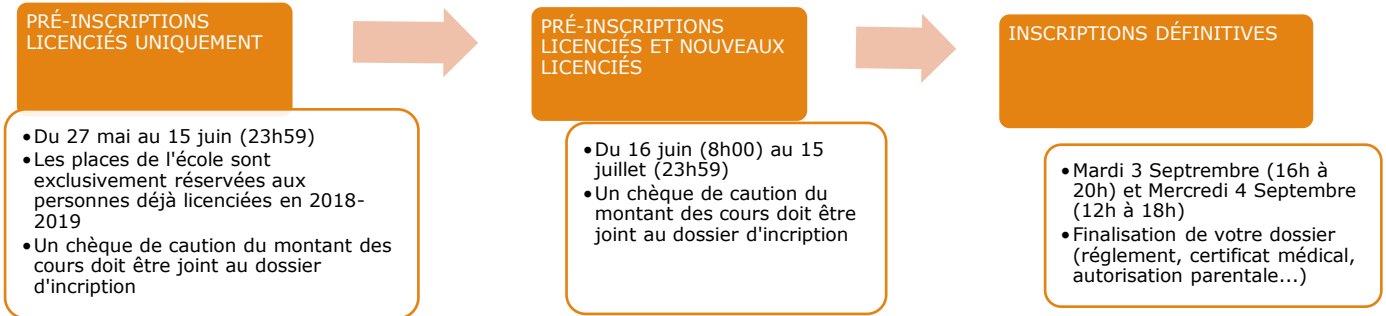
A.S.R.U.C
 Section Montagne & Escalade
Centre Sportif du Bois
33 rue du Maréchal Juin
76130 Mont Saint Aignan
 Tel. : 02 35 14 65 60
 @ : contact@asruc-escalade.fr

Notice explicative

Inscriptions
 Saison 2019 - 2020

Version 1.1

Quelques rappels chronologiques :



PRÉ-INSCRIPTIONS LICENCIÉS UNIQUEMENT

- Du 27 mai au 15 juin (23h59)
- Les places de l'école sont exclusivement réservées aux personnes déjà licenciées en 2018-2019
- Un chèque de caution du montant des cours doit être joint au dossier d'inscription

PRÉ-INSCRIPTIONS LICENCIÉS ET NOUVEAUX LICENCIÉS

- Du 16 juin (8h00) au 15 juillet (23h59)
- Un chèque de caution du montant des cours doit être joint au dossier d'inscription

INSCRIPTIONS DÉFINITIVES

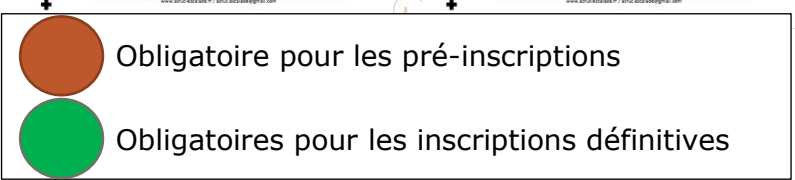
- Mardi 3 Septembre (16h à 20h) et Mercredi 4 Septembre (12h à 18h)
- Finalisation de votre dossier (règlement, certificat médical, autorisation parentale...)

Fonctionnement du dossier d'inscription

Le dossier d'inscription se compose d'un feuillet A3 recto-verso plié en deux (photo ci-contre)

Il se compose de différentes parties :

- Informations du licencié (**obligatoire**) ;
- Informations des responsables légaux du licenciés et/ou des personnes à prévenir en cas d'urgence (**obligatoire pour les mineurs**) ;
- Choix des formules d'adhésions qui pourra être remplie lors des inscriptions définitives
- Choix des cours qui devra être rempli pour les pré-inscriptions (**obligatoire**) ;
- Référence du chèque de caution du montant des cours (**obligatoire**)
- Bilan financier rempli au fur et à mesure du traitement de votre dossier ;
- Information concernant le règlement (rempli lors des inscriptions définitives) ;
- Autorisation et informations diverses remplies lors des inscriptions définitives.



Le remplissage de votre dossier pour les pré-inscriptions

En raison du très grand nombre de demandes, nous ne serons malheureusement pas en mesure de traiter efficacement les dossiers mal complétés ou illisibles ce qui peut vous empêcher d'accéder aux cours que vous avez demandés. Les dossiers sont également susceptibles d'être lus et traités par un ordinateur...

Pour les pré-inscriptions, deux cas de figure :

- Soit vous avez un dossier d'inscription prérempli (licenciés en 2018-2019) et dans ce cas vous devez corriger au **stylo rouge** les éventuelles erreurs ou les informations devant être mises à jour (numéro de téléphone, adresse...) et remplir les parties manquantes (cf. illustration page 1)
- Soit vous avez un dossier complètement vierge (nouvelle inscription) et dans ce cas vous remplissez tous les champs comme indiqué sur la page n°1

Dans les deux cas vous aurez connaissance de votre numéro d'inscription qui vous permettra de saisir votre fiche contact (cf. encart du dossier d'inscription)

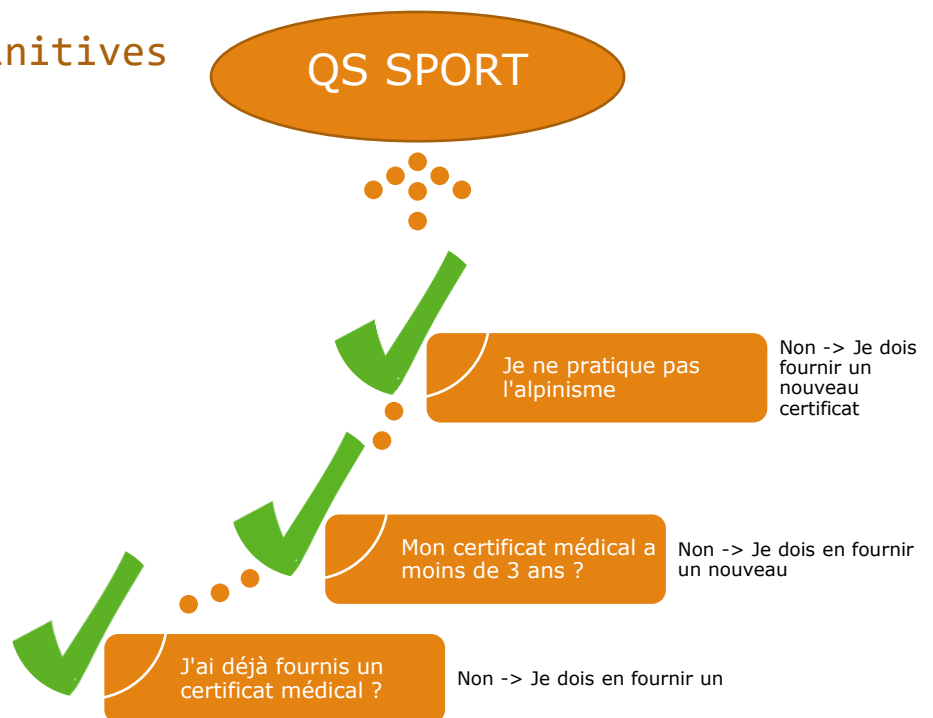
Les inscriptions définitives

Le certificat médical

Le certificat médical est obligatoire pour pratiquer dans un club un activité physique ou sportive. Il en existe trois types :

- Les certificats loisirs (ne permettant pas de faire de compétition)
- Les certificats médicaux compétitions

Nous recommandons de demander à votre médecin d'ajouter la mention « y compris en compétition » pour éviter les problèmes administratifs si vous souhaitez faire de la compétition.



Le QS Sport est un questionnaire, disponible sur notre site internet, qui vous dispense de fournir un nouveau certificat si le votre date de moins de trois ans et si vous avez répondu à toutes les questions négativement. Dans ce cas vous attestez avoir répondu aux questions négativement sur le feuillet d'inscription à l'emplacement prévu à cet effet.

Les mineurs doivent fournir un nouveau certificat tous les ans. Un certificat médical type est disponible sur le site de la FFME ou sur le site internet du club section école d'escalade.

Plus d'informations à ce sujet sur le site internet de la FFME (<https://www.ffme.fr/licence/page/le-certificat-medical-a-la-ffme.html>)

Le règlement

Le règlement s'effectue lors des inscriptions définitives, en une fois (chèque, carte bancaire, espèce) ou plusieurs fois (chèque uniquement).

Nous acceptons aussi d'autres moyens de paiement (carte atout Normandie, chèque loisirs...) n'hésiter pas à nous contacter (contact@asruc-escalade.fr) pour toutes demandes d'informations concernant les règlements.